

Paris, le 10 janvier 2017

Monsieur le Directeur du Bureau
d'Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestres

Objet : Collision suivie d'un incendie survenue entre trois ensembles routiers et deux autocars le 13 février 2015 sur l'autoroute A1 à Roberval (60)
Réf. : votre courrier du 18 octobre 2016

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance des résultats de l'enquête technique ouverte le 16 février 2015 sur la collision suivie d'un incendie survenue le 13 février 2015 entre trois ensembles routiers et deux autocars sur l'autoroute A1 à Roberval.

En réponse aux deux recommandations numérotées R1 et R2 dans le rapport, l'ASFA a informé et mobilisé les représentants des SCA en charge de l'exploitation des réseaux sur la nécessité d'adapter les consignes à destination des opérateurs des PCE concernant la conduite à tenir en cas d'évènements sur et à proximité de zones où la bande d'arrêt d'urgence est réduite ou absente. L'ASFA a également sensibilisé les représentants des SCA sur la nécessité d'adapter les procédures d'intervention de manière à assurer dans les meilleurs délais possibles l'information et la protection des autres usagers.

Par ailleurs, l'ASFA mène régulièrement des campagnes de sensibilisation sur les bons comportements à adopter pour une conduite toujours plus sûre sur autoroute. L'ensemble de nos actions sécurité sont mises en ligne sur notre site Internet www.autoroutes.fr et sur les réseaux sociaux. Pour information, la prochaine action sécurité sur le thème de la bande d'arrêt d'urgence est programmée pour les vacances de printemps 2017. Par ailleurs, l'ASFA en étroite collaboration avec plus de 8 000 bureaux d'auto-écoles travaille à l'élaboration de messages de prévention destinés aux futurs conducteurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président
La Directrice des Opérations



Annie CANEL